



Canadian Study
of Parliament Group

Groupe canadien
d'étude des parlements

Cynthia Huo

Université Western Ontario

Une question de privilège :

Le Président en tant que gardien de la Chambre des communes

Juin 2022

Introduction

Les assemblées législatives canadiennes font présentement face à une crise de responsabilité. La dominance de l'exécutif et une discipline de parti stricte ont grandement affaibli la capacité des députés à scruter efficacement les décisions du gouvernement¹, entraînant une perte généralisée de la confiance de la population envers la légitimité de la Chambre des communes². Face à ces défis grandissants, le présent essai cherche à examiner le rôle du Président de la Chambre dans la défense du pouvoir des députés d'obliger le gouvernement à rendre des comptes. Une analyse du leadership du Président de la 43^e législature, Anthony Rota, révèle que les pouvoirs dont celui-ci jouit en théorie sont entravés dans la pratique par des facteurs internes comme externes à sa charge. Plus précisément, le gouvernement fédéral peut facilement contourner l'autorité du Président et son engagement envers l'impartialité, quoique central à son rôle, l'empêche de prendre des décisions rapides; mis ensemble, ces facteurs entravent considérablement la capacité de la Chambre à exercer ses devoirs constitutionnels. Les pouvoirs et le rôle du Président sont d'abord passés en revue, puis analysés dans le contexte du conflit entre le gouvernement et la Chambre concernant le congédiement de deux scientifiques du Laboratoire national de microbiologie, au début 2021. Pour combler les lacunes dans le rôle de Président révélées par l'étude de cas, des réformes possibles sont présentées pour accroître le pouvoir du Président et améliorer la transparence du gouvernement, de même que son obligation de rendre des comptes à la Chambre des communes.

Le Président de la Chambre

Le rôle du Président est issu du modèle britannique et remonte à l'Angleterre médiévale, où il agissait comme porte-parole de la Chambre devant la Couronne³. Au fil du temps, cette fonction a évolué de façon à augmenter considérablement le pouvoir du Président à exercer son leadership à la Chambre⁴. De nos jours, le Président a trois fonctions générales : il préside les débats de la Chambre et maintient le décorum par l'interprétation et l'application des règles de procédure et de pratique; il fait office d'administrateur principal de la Chambre, et dirige la Chambre de la même manière que le ferait un ministre du cabinet pour diriger un ministère⁵; enfin, il sert également de représentant de la Chambre, prenant la parole au nom des députés dans ses rapports avec d'autres organes⁶.

Le dernier rôle est au centre du présent essai : comme le décrit l'expert des systèmes parlementaires C.E.S. Franks, le Président agit en tant que « gardien des privilèges [de la Chambre], et en tant que protecteur des droits de tous les membres⁷ ». Le privilège parlementaire, défini comme étant les droits et les immunités de la Chambre et des députés « sans lesquels ceux-ci ne pourraient pas s'acquitter de leurs fonctions et qui excèdent ceux des autres organes ou individus⁸ », est un principe constitutionnel profondément enraciné essentiel à l'application du principe de gouvernement responsable⁹. La fonction centrale de la Chambre est de tenir le gouvernement responsable de ses actions¹⁰, une fonction qui exige que les députés aient accès à de l'information adéquate pour examiner efficacement les décisions du gouvernement¹¹. En cas d'obstruction ou d'ingérence qui entravent la capacité de la Chambre à exécuter son travail législatif, le Président a le pouvoir d'affirmer les privilèges parlementaires pour le compte de la Chambre¹². Ce pouvoir est symbolisé par la masse, portée par le sergent d'armes lorsque le Président arrive à la Chambre ou la quitte¹³.

Afin de conserver la confiance de la Chambre et de continuer d'agir en tant que son représentant, le Président doit faire preuve d'une impartialité absolue¹⁴. Il est élu par scrutin secret par la Chambre au début de chaque législature, et tous les députés, à l'exception des ministres et des chefs de parti, sont éligibles pour cette fonction¹⁵. Bien que le Président demeure député lorsqu'il occupe le fauteuil, il ne participe à aucune réunion de caucus, il ne participe pas aux débats et ne vote pas, sauf pour briser l'égalité des voix¹⁶. Grâce à sa neutralité politique, le Président peut faire autorité en tant que voix de la Chambre pour protéger ses intérêts, en particulier lorsque le gouvernement tente de se soustraire à son obligation de rendre compte de ses décisions¹⁷.

Étude de cas : l'affaire du Laboratoire national de microbiologie

La tension entre la fonction constitutionnelle de la Chambre d'exiger des comptes au gouvernement et l'obligation du gouvernement d'assurer la « conduite des affaires du pays¹⁸ » était évidente dans la lutte de pouvoir menée entre le gouvernement et la Chambre à propos de l'accès à des documents non caviardés portant sur le renvoi de la docteure Xiangguo Qiu et du docteur Keding Cheng du Laboratoire national de microbiologie de Winnipeg en janvier 2021 et sur le transfert de virus par ces deux chercheurs à l'Institut de virologie de Wuhan en mars 2019¹⁹. L'analyse d'étude de cas suivante porte principalement sur le rôle qu'a joué dans ce conflit Anthony Rota en tant que Président de la Chambre, décrivant la manière dont les contraintes intrinsèques à cette fonction l'ont empêché d'être un porte-parole efficace pour la Chambre des communes.

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a reçu l'ordre de fournir des dossiers non caviardés au Comité spécial sur les relations sino-cadiennes (CACN) à deux reprises au

début 2021 pour aider le comité dans son enquête visant à connaître les raisons du congédiement de la docteure Qiu et du docteur Cheng²⁰, ainsi que les questions liées à la sécurité nationale et à la santé mondiale qui auraient pu découler du transfert de virus par ces chercheurs²¹. Bien que les membres du comité reconnaissaient le caractère sensible des renseignements demandés en imposant au légiste et conseiller parlementaire de la Chambre de caviarder tous les renseignements sensibles²², le consensus parmi les membres était que le privilège parlementaire leur accordait le pouvoir d'ordonner la production de tout document requis pour leur permettre de remplir leurs fonctions constitutionnelles²³. Toutefois, l'ASPC n'a pas obtempéré aux ordres du CACN, puisque seules des versions caviardées des documents ont été transmises au comité : Iain Stewart, président de l'ASPC, a justifié cette décision en affirmant que son obligation juridique de protéger la sécurité nationale et le droit à la protection de la vie privée restreignait les droits de la Chambre de voir des documents sensibles²⁴.

À la suite du refus d'obtempérer de l'ASPC, le député conservateur Michael Chong a déposé une motion à la Chambre le 1^{er} juin pour qu'un ordre soit donné à l'ASPC afin qu'elle produise les versions non caviardées des documents demandés²⁵ : le lendemain, cette motion a été adoptée avec le soutien unanime de tous les partis d'opposition²⁶. Cet ordre a de nouveau été ignoré par l'ASPC, M. Stewart soutenant que se conformer à la demande compromettrait ses normes de sécurité : les documents non caviardés ont plutôt été envoyés au Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR)²⁷, un organisme créé en 2018 dans l'objectif précis d'examiner des documents sensibles et composés de députés et de sénateurs détenant une habilitation de sécurité de niveau « Très secret²⁸ ».

Le chef de l'Opposition à la Chambre, Gérard Deltell, a soulevé une question de privilège dans la Chambre le 7 juin en réponse au non-respect de l'ordre du 2 juin par le gouvernement²⁹.

Il a ajouté que la fourniture de documents non caviardés au CPSNR n'était pas une solution de rechange acceptable : il a traité le comité de « pantin du pouvoir » en raison du contrôle important du premier ministre sur la composition du comité et sur le contenu de ses rapports³⁰. Les règles de la Chambre indiquent qu'un député peut soulever une question de privilège lorsqu'il pense que des privilèges parlementaires ont été brimés de manière à entraver sa capacité à s'acquitter de ses fonctions législatives³¹. Si le Président détermine qu'il y a de prime abord atteinte à un privilège, le député qui a invoqué cette question présente une motion à la Chambre pour débat et vote, afin de déterminer les sanctions appropriées³². Le 16 juin, M. Rota a rendu sa décision sur la question de privilège de M. Deltell et il a estimé qu'il y avait de prime abord atteinte à un privilège, en maintenant qu'il n'y a aucune limite quant au degré de sensibilité de documents que la Chambre a le pouvoir de demander³³. Sa décision était fondée sur un précédent établi par l'ancien Président Peter Milliken en 2010 sur la question des prisonniers afghans, lorsque le gouvernement Harper refusait de produire des documents non caviardés sur le transfert de prisonniers afghans par les Forces canadiennes aux autorités afghanes. Ces documents avaient été demandés par le Comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan pour étoffer son enquête sur des cas signalés de prisonniers victimes de torture après leur transfert aux autorités afghanes³⁴. La décision de M. Milliken sur une question de privilège confirmait le droit absolu de la Chambre d'ordonner la production de documents³⁵. M. Rota a aussi convenu que les problèmes concernant le CPSNR relevés par M. Deltell et d'autres membres indiquaient clairement que les documents présentés au comité ne permettaient pas de satisfaire à un ordre de la Chambre, car il « n'est pas un comité du Parlement³⁶ ».

La décision de M. Rota sur la question de privilège soulevée par M. Deltell est un exemple clair du rôle important du Président dans la protection des droits de la Chambre et de la

capacité de cette dernière à tenir efficacement le gouvernement responsable de ses actions. Sa conclusion selon laquelle il y avait de prime abord atteinte au privilège a permis à M. Deltell d'introduire une motion demandant que l'ASPC soit déclarée coupable d'outrage à la Chambre pour ne pas avoir respecté à plus d'une reprise les ordres de la Chambre; la motion demandait aussi que M. Stewart soit convoqué à la Chambre pour recevoir les admonestations du Président et pour remettre les documents dont la Chambre a ordonné la production le 2 juin³⁷. La motion a été adoptée avec l'appui unanime de l'opposition le 17 juin³⁸, et le 21 juin, M. Stewart est devenu le premier citoyen à être réprimandé par le Président en plus d'un siècle³⁹. Toutefois, c'est à ce moment que deux contraintes sont apparues pour les pouvoirs de la présidence de M. Rota, fragilisant sérieusement sa capacité à exercer ses fonctions à titre de gardien de la Chambre. La première contrainte découlait du fait que le gouvernement pouvait passer outre l'autorité de M. Rota sans aucune conséquence, si ce n'est le risque politique d'une possible réaction négative de la population. Cette contrainte s'est manifestée clairement par les refus répétés du gouvernement de produire les documents demandés par la Chambre, allant même jusqu'à s'adresser à la Cour fédérale du Canada pour empêcher la divulgation des documents⁴⁰.

La deuxième contrainte à l'autorité de M. Rota découlait de son engagement à être impartial. La journée même où M. Stewart a été réprimandé, M. Deltell a soulevé une autre question de privilège, en alléguant que M. Stewart avait refusé de se conformer pleinement à l'ordre de la Chambre du 17 juin puisqu'il n'avait pas produit les documents demandés⁴¹. Il a souligné qu'il y avait eu très peu de changements dans les circonstances entourant le problème depuis la décision de M. Rota sur son premier point de privilège et a affirmé que, si M. Rota constatait de prime abord une autre atteinte au privilège, il demanderait soit au sergent d'armes, qui maintient l'ordre dans la Chambre⁴², de pénétrer dans les locaux de l'ASPC pour « saisir les

documents qui ont été exigés par la Chambre... et par le [CACN] », soit que la question soit renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour qu'il propose d'autres mécanismes d'application appropriés⁴³. Sa position a été appuyée par d'autres députés conservateurs et le NPD : plus précisément, M. Chong a noté que la demande de saisie des documents exigés avait un précédent dans la décision du Président Milliken de 2010, qui « a clairement indiqué qu'en tant que grand enquêteur de la nation [la Chambre] a le droit absolu et sans entrave de demander la production de documents⁴⁴ ». Le 23 juin, le député conservateur Blake Richards a souligné l'importance de la production rapide des documents non caviardés et il s'est informé sur l'état d'avancement de la décision de M. Rota sur la question de privilège soulevée par M. Deltell, en indiquant que « les faits indiquent très clairement que la question de privilège [de M. Deltell] paraît fondée à première vue, donc [M. Richards] se serait attendu à une décision⁴⁵ ». En réponse, M. Rota a souligné l'importance d'étudier avec précaution la question pour s'assurer de rendre une décision « digne de son titre⁴⁶ », une référence claire à son obligation de conserver la confiance de la Chambre en son impartialité. Toutefois, sa modération dans la prise de décision a eu pour résultat l'ajournement de la Chambre pour l'été sans qu'une décision de M. Rota ait été rendue et, par conséquent, toujours aucun accès aux documents demandés⁴⁷.

Étant donné l'unité des quatre partis d'opposition quant à l'adoption des deux motions précédentes de la Chambre et leur ferme soutien à la motion que M. Deltell avait l'intention de présenter, on peut soutenir que si M. Rota avait conclu de prime abord à une atteinte au privilège, la motion de M. Deltell visant à ordonner au sergent d'armes de saisir les documents non caviardés aurait aisément été adoptée, et la Chambre aurait finalement eu accès aux documents qu'elle demandait pour permettre aux députés de remplir leurs obligations constitutionnelles. Il

ne faut pas en conclure que M. Rota a agi avec partialité, ou que ses actions représentaient un écart par rapport aux agissements normalement attendus d'un Président; c'est plutôt que l'attention qu'il a portée pour s'assurer que sa décision ne semble pas partielle envers ou contre quiconque, un élément central de la présidence, a agi comme une contrainte interne à sa capacité à protéger efficacement les privilèges de la Chambre.

Les tentatives de près de trois mois de la Chambre pour avoir accès aux documents essentiels à l'étude du CACN sur le congédiement de la docteure Qiu et du docteur Cheng du Laboratoire national de microbiologie de Winnipeg se sont avérées non concluantes, puisque M. Rota n'a jamais rendu sa décision sur la question de privilège soulevée par M. Deltell. Toutefois, l'absence de réponse peut être une réponse puissante; l'analyse du rôle de M. Rota en tant que Président de la Chambre durant toute la durée de l'affaire du Laboratoire de Winnipeg démontre clairement que, malgré le pouvoir qu'il a sur papier, il n'a pas été en mesure d'exprimer l'autorité de la Chambre pour protéger ses privilèges parlementaires. La Chambre des communes demeurerait résolue à obtenir les documents non caviardés portant sur le renvoi des deux scientifiques, et l'incapacité de M. Rota à protéger efficacement les intérêts de la Chambre face à l'opposition du gouvernement expose des faiblesses évidentes dans la capacité de la présidence à résister aux pressions externes et à être un ardent défenseur des intérêts des députés dans la Chambre.

Réformes

L'affaire du Laboratoire de Winnipeg expose des lacunes évidentes dans la capacité de la Chambre à examiner minutieusement les décisions du gouvernement et dans les pouvoirs du Président à protéger cette autorité : en réponse à ces problèmes, trois réformes sont proposées.

En premier lieu, un comité permanent à la Chambre expressément chargé d'examiner les renseignements sensibles devrait être établi. Cela permettrait de tenir compte des réserves soulevées par les députés quant au COSNR durant l'affaire du Laboratoire de Winnipeg⁴⁸ et éviterait les conflits futurs sur l'accès à des renseignements non caviardés, améliorant ainsi la reddition de comptes du gouvernement à la Chambre. Une deuxième réforme adopterait les recommandations du rapport de 2009 du Comité permanent des comptes publics : pour assurer que le gouvernement et ses avocats comprennent l'ampleur du privilège parlementaire, les politiques et la formation devraient être révisées pour « tenir compte du droit reconnu par la loi aux comités parlementaires de demander la production de documents et de dossiers⁴⁹ ». Le différend concernant la production de documents non caviardés reposait principalement sur des opinions contradictoires quant aux limites du privilège parlementaire, voire sur l'existence même de telles limites; résoudre cette discordance ferait en sorte que le conflit vécu par le CACN et la Chambre dans son ensemble ne se reproduise pas à l'avenir.

Une réforme plus radicale propose d'émuler la tradition de Westminster pour ce qui est de la fonction de présidence, où le Président démissionne de son parti une fois élu⁵⁰. Il ne s'agit pas d'une idée nouvelle : l'ancien Président Lucien Lamoureux a démissionné du Parti libéral en 1968 et a été réélu la même année, puis en 1972, en tant que député indépendant⁵¹. L'élimination de toute partisanerie aurait pu donner à un Président dans la même situation que M. Rota en juin 2021 la latitude nécessaire pour rendre une décision plus rapidement sur la deuxième question de privilège de M. Deltell et ce faisant, agir en tant que « réel gardien de la santé de notre démocratie parlementaire⁵² ». Au lieu de devoir prendre son temps pour soupeser les considérations de tous les partis concernés afin de maintenir une apparence de neutralité, le seul objectif serait de défendre avec zèle les droits de la Chambre. La Chambre avait le droit absolu

d'exiger la production rapide de documents non caviardés, et toute action du gouvernement contraire à ce droit avait déjà été établie par la première décision de M. Rota comme étant à première vue une atteinte au privilège parlementaire. M. Rota avait le pouvoir d'agir pour s'assurer que la Chambre reçoive les documents qu'elle demandait au gouvernement, et l'exercice de ce pouvoir en prenant une décision sur une question de privilège aurait pu être déterminant et sans délai. Toutefois, un important bémol à cette réforme est que son succès repose sur l'accord des partis de ne pas présenter de candidats contre le Président en exercice lors d'une élection générale. Le manque de volonté politique à cet égard a fait que la présidence indépendante a été une expérience de courte durée après la présidence de M. Lamoureux, le premier à faire le saut en 1968⁵³, et ce manque de volonté constitue un obstacle à la mise en œuvre future de cette mesure.

Le moteur de chacune de ces réformes proposées consiste en une reconnaissance des contraintes qui pèsent sur quiconque occupe le fauteuil du Président et en une compréhension des effets délétères qu'une présidence affaiblie peut avoir sur les principes fondamentaux de la démocratie parlementaire canadienne. Un gouvernement peut-il réellement être redevable envers la population s'il se soustrait à son obligation de rendre des comptes en toute impunité? Comme le démontre clairement l'affaire du Laboratoire de Winnipeg, un gouvernement sourd aux demandes de la Chambre – les seuls représentants élus de la population au sein du gouvernement fédéral – remet en question la stabilité d'un gouvernement responsable au Canada et la capacité des députés à exercer efficacement leurs privilèges parlementaires dans l'exercice de leurs responsabilités constitutionnelles.

Conclusion

Le déclin du rôle des députés dans la démocratie parlementaire canadienne se reflète dans le manque de pouvoir du Président pour défendre la capacité de la Chambre à demander des comptes au gouvernement. Alors que la fonction de reddition de comptes de la Chambre est beaucoup plus robuste dans des parlements minoritaires – comme cela était le cas durant l’affaire du Laboratoire de Winnipeg – où une opposition unie constitue une majorité⁵⁴, les pouvoirs de M. Rota demeuraient entravés par des facteurs autant internes qu’externes à la présidence. Le refus répété du gouvernement de se plier aux ordres de la Chambre et sa demande à la Cour fédérale de bloquer les tentatives répétées de la Chambre d’accéder à des documents non caviardés illustre son importante capacité à se soustraire à l’autorité du Président. Il était manifeste que le gouvernement ne voulait pas que les documents non caviardés soient divulgués à la Chambre, soit parce que la sécurité nationale aurait pu être mise en péril, soit parce qu’il voulait dissimuler des lacunes dans sa supervision ayant mené au transfert de virus de Winnipeg à Wuhan en 2019⁵⁵. Par ailleurs, bien que M. Rota se soit clairement exprimé en faveur du droit de la Chambre d’ordonner la production des documents, il n’a pas réussi à traduire ce soutien en action concrète en raison de l’importante pression qu’il subissait pour conserver la confiance de la Chambre envers son impartialité. Les pouvoirs considérables, en théorie, de M. Rota en tant que Président de la Chambre étaient entravés continuellement, ce qui l’a rendu inapte à assurer la capacité de la Chambre à exercer ses responsabilités constitutionnelles pour examiner les décisions du gouvernement. Ainsi, un renforcement des pouvoirs de la présidence est requis pour qu’en cas de questions de privilège, le Président soit en mesure d’agir en ardent défenseur des droits de la Chambre et de ses membres.

Notes

1. Jean-François Godbout, *Lost on Division: Party Unity in the Canadian Parliament* (Toronto: University of Toronto Press, 2020), 3-4.
2. David E. Smith, *The People's House of Commons: Theories of Democracy in Contention* (Toronto: University of Toronto Press, 2007), 13-15.
3. « Chapitre 7 : Le Président et les autres présidents de séance de la Chambre », dans *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, sous la direction d'Audrey O'Brien et d'André Gagnon (Ottawa : Chambre des communes, 2009), 302.
4. « Chapitre 7 : Le Président et les autres présidents de séance de la Chambre », dans *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, sous la direction de Marc Bosc et d'André Gagnon (Ottawa : Chambre des communes, 2017),
https://www.noscommunes.ca/procedure/procedure-et-les-usages-3/ch_07_1-f.html#7-1-1-2
5. C.E.S. Franks, *The Parliament of Canada* (Toronto: University of Toronto Press, 1987), 121.
6. « Chapitre 7 : Le Président »,
https://www.noscommunes.ca/procedure/procedure-et-les-usages-3/ch_07_1-f.html#7-1-3
7. Franks, *Parliament*, 120 [TRADUCTION].
8. « Chapitre 7 : Le Président », 60.
9. David E. Smith, *The Constitution in a Hall of Mirrors: Canada at 150* (Toronto: University of Toronto Press, 2017), 15; Franks, *Parliament*, 127.
10. Smith, *The People's House*, 121.
11. « Chapitre 3 : Les privilèges et immunités », dans *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, sous la direction de Marc Bosc et d'André Gagnon (Ottawa : Chambre des communes, 2017),
https://www.noscommunes.ca/procedure/procedure-et-les-usages-3/ch_03-f.html
12. « Chapitre 3 : Les privilèges »,
https://www.noscommunes.ca/procedure/procedure-et-les-usages-3/ch_03_7-f.html
13. « Rôle du Président », Le Président, consulté le 10 mars 2022,
<https://www.noscommunes.ca/speaker/fr/role>
14. Matthew Laban, « More Westminster than Westminster? The Office of Speaker Across the Commonwealth, » *The Journal of Legislative Studies* 20, n° 2 (2014): 144.

<https://doi.org/10.1080/13572334.2014.895126>; David Hamilton, « Freedom of Speech and the Office of the Speaker, » *Canadian Parliamentary Review* 21, n° 1 (1998): 1; James Jerome, *Mr. Speaker* (Toronto: McClelland and Stewart, 1985), 145.

15. « Chapitre 7 : Le Président », https://www.noscommunes.ca/procedure/procedure-et-les-usages-3/ch_07_1-f.html#7-1-6

16. « Chapitre 7 : Le Président », https://www.noscommunes.ca/procedure/procedure-et-les-usages-3/ch_07_1-f.html#7-1-3

17. Rob Walsh, *On the House: An Inside Look at the House of Commons* (Montreal: McGill-Queen's University Press, 2017): 6; Hamilton, « Freedom of Speech, » 1.

18. Smith, *The People's House*, 12 [TRADUCTION].

19. Christopher Nardi, « Commons Speaker to Ask Court to Strike Down Government Lawsuit Challenging Parliament's Right to Know, » *National Post*, 25 juin 2021, <https://nationalpost.com/news/politics/commons-speaker-intends-to-ask-court-to-strike-down-government-lawsuit-challenging-parliaments-right-to-know>

20. La Presse canadienne, « Health Agency President Rebuked For Not Producing Virus Lab Documents, » *Canada's National Observer*, 22 juin 2021, <https://www.nationalobserver.com/2021/06/22/news/phac-president-health-rebuked-documents-fired-scientists-virus-lab>

21. Garnett Genuis, Comité spécial sur les relations sino-canadiennes, 31 mars 2021, <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/CACN/reunion-21/temoignages>

22. Genuis, Comité spécial, 31 mars 2021, <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/CACN/reunion-21/temoignages>

23. Michael Chong, Comité spécial sur les relations sino-canadiennes, 31 mars 2021; Robert Oliphant, Comité spécial sur les relations sino-canadiennes, 31 mars 2021; Geoff Regan, Comité spécial sur les relations sino-canadiennes, 31 mars 2021, <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/CACN/reunion-21/temoignages>

24. Iain Stewart, Comité spécial sur les relations sino-canadiennes, 10 mai 2021, <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/CACN/reunion-26/temoignages>

25. Chong, *Hansard révisé* (108), 1^{er} juin 2021, <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-108/debats>

26. Vote n° 127, 2 juin 2021, <https://www.noscommunes.ca/members/fr/votes/43/2/127>

27. Anthony Rota, *Hansard révisé* (119), 16 juin 2021, <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-119/debats>

28. Joan Bryden, « Tories Boycott Security Committee Over Refusal to Release Docs on Fired Scientists, » *The Globe and Mail*, 21 décembre 2021, <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-tories-boycott-security-committee-over-refusal-to-release-docs-on/>

29. Gérard Deltell, *Hansard révisé* (112), 7 juin 2021. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-112/debats>

30. Deltell, *Hansard révisé* (112), 7 juin 2021. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-112/debats>

31. « Chapitre 3 : Les privilèges », https://www.noscommunes.ca/procedure/procedure-et-les-usages-3/ch_03_8-f.html

32. « Chapitre 3 : Les privilèges », https://www.noscommunes.ca/procedure/procedure-et-les-usages-3/ch_03_8-f.html

33. Rota, *Hansard révisé* (119), 16 juin 2021. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-119/debats#Int-11399284>

34. Walsh, *On the House*, 145.

35. Peter Milliken, « Reflections on the Speakership, » *Canadian Parliamentary Review* 34, n° 3 (2011): 11.

36. Rota, *Hansard révisé* (119), 16 juin 2021. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-119/debats#Int-11399284>

37. Deltell, *Hansard révisé* (119), 16 juin 2021, <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-119/debats>

38. Vote n° 148, 17 juin 2021, <https://www.noscommunes.ca/members/fr/votes/43/2/148>

39. Christopher Guly, «“Open Defiance”»: Opposition Slams Feds for Failure to Produce Winnipeg Lab Documents Amid Formal Rebuke PHAC Head, » *The Hill Times*, 21 juin 2021, <https://www.hilltimes.com/2021/06/21/open-defiance-opposition-slams-feds-for-failure-to-produce-winnipeg-lab-documents-amid-formal-rebuke-of-phac-head/302938>

40. Robert Fife and Steven Chase, « Liberals Take House Speaker to Court to Block Release of Unredacted Records About Fired Scientists, » *The Globe and Mail*, 23 juin 2021, <https://www.theglobeandmail.com/politics/article-liberal-government-asks-court-to-stop-commons-obtaining-full-records/>

41. Deltell, *Hansard révisé* (122), 21 juin 2021, <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-122/debats>
42. « Chapitre 6 : Le cadre physique et administratif » dans *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, sous la direction de Marc Bosc et d'André Gagnon (Ottawa : Chambre des communes, 2017), https://www.noscommunes.ca/procedure/procedure-et-les-usages-3/ch_06_6-f.html
43. Deltell, *Hansard révisé* (122), 21 juin 2021, <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-122/debats>
44. Chong, *Hansard révisé* (122), 21 juin 2021, <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-122/debats>
45. Blake Richards, *Hansard révisé* (124), 23 juin 2021. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-124/debats>
46. Rota, *Hansard révisé* (124), 23 juin 2021. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-124/debats>
47. Rota, *Hansard révisé* (124), 23 juin 2021. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-124/debats>
48. Bryden, « Tories Boycott, » *The Globe and Mail*, 21 décembre 2021, <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-tories-boycott-security-committee-over-refusal-to-release-docs-on/>
49. « Le pouvoir des comités d'ordonner la production de documents et de dossiers », Rapport du Comité permanent des comptes publics, décembre 2009, https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/402/PACP/Reports/RP4262218/402_PACP_Rpt22/402_PACP_Rpt22-f.pdf
50. Laban, « More Westminster than Westminster? » 144.
51. Laban, « More Westminster than Westminster? » 144; Jerome, *Mr. Speaker*, 137.
52. Craig Scott, « It's Time to Reform the Role of Speaker of the House of Commons, » *National Post*, 23 novembre 2015, <https://nationalpost.com/opinion/craig-scott-its-time-to-reform-the-role-of-speaker-of-the-house-of-commons> [TRADUCTION].
53. Laban, « More Westminster than Westminster? » 145.
54. Walsh, *On the House*, 132.
55. Christopher Guly, « “Parliament is a High Court, it is the Grand Inquest of the Nation”: PHAC President Ordered to Appear Before Commons, » *The Hill Times*, 18 juin 2021,

<https://www.hilltimes.com/2021/06/18/parliament-is-a-high-court-it-is-the-grand-inquest-of-the-nation-phac-president-ordered-to-appear-before-commons/302719>; Chong, *Hansard révisé* (119), 16 juin 2021,
<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-119/debats>

Bibliographie

- Bryden, Joan. « Tories Boycott Security Committee Over Refusal to Release Docs on Fired Scientists. » *The Globe and Mail*, 21 décembre 2021.
<https://www.theglobeandmail.com/canada/article-tories-boycott-security-committee-over-refusal-to-release-docs-on/>
- « Chapitre 7 : Le Président et les autres présidents de séance de la Chambre ». Dans *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, sous la direction d’Audrey O’Brien et de Marc Bosc, 301-358. Ottawa : Chambre des communes, 2009.
- « Chapitre 3 : Les privilèges et immunités ». Dans *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, sous la direction de Marc Bosc et d’André Gagnon. Ottawa : Chambre des communes, 2017. https://www.noscommunes.ca/procedure/procedure-et-les-usages-3/ch_03-f.html
- « Chapitre 6 : Le cadre physique et administratif ». Dans *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, sous la direction de Marc Bosc et d’André Gagnon. Ottawa : Chambre des communes, 2017.
https://www.noscommunes.ca/procedure/procedure-et-les-usages-3/ch_06-f.html
- « Chapitre 7 : Le Président et les autres présidents de séance de la Chambre ». Dans *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, sous la direction de Marc Bosc et d’André Gagnon. Ottawa : Chambre des communes, 2017.
https://www.noscommunes.ca/procedure/procedure-et-les-usages-3/ch_07-f.html
- Chong, Michael. Comité spécial sur les relations sino-canadiennes. Canada. Parlement. Chambre des communes. 43^e législature, 2^e session, 31 mars 2021.
<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/CACN/reunion-21/temoignages>
- Chong, Michael. Canada. Parlement. Chambre des communes. *Hansard révisé* (108). 43^e législature, 2^e session, 1^{er} juin 2021.
<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-108/debats>
- Chong, Michael. Canada. Parlement. Chambre des communes. *Hansard révisé* (119). 43^e législature, 2^e session, 16 juin 2021.
<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-119/debats>
- Chong, Michael. Canada. Parlement. Chambre des communes. *Hansard révisé* (122). 43^e législature, 2^e session, 21 juin 2021.
<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-122/debats>
- Deltell, Gérard. Canada. Parlement. Chambre des communes. *Hansard révisé* (112). 43^e législature, 2^e session, 7 juin 2021.
<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-112/debats>

- Deltell, Gérard. Canada. Parlement. Chambre des communes. *Hansard révisé* (119). 43^e législature, 2^e session, 16 juin 2021. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-119/debats>
- Deltell, Gérard. Canada. Parlement. Chambre des communes. *Hansard révisé* (122). 43^e législature, 2^e session, 21 juin 2021. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-122/debats>
- Fife, Robert et Steven Chase. « Liberals Take House Speaker to Court to Block Release of Unredacted Records About Fired Scientists. » *The Globe and Mail*, 23 juin 2021. <https://www.theglobeandmail.com/politics/article-liberal-government-asks-court-to-stop-commons-obtaining-full-records/>
- Franks, C.E.S. *The Parliament of Canada*. Toronto: University of Toronto Press, 1987.
- Genuis, Garnett. Comité spécial sur les relations sino-canadiennes. Canada. Parlement. Chambre des communes. 43^e législature, 2^e session, 31 mars 2021. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/CACN/reunion-21/temoignages>
- Godbout, Jean-François. *Lost on Division: Party Unity in the Canadian Parliament*. Toronto: University of Toronto Press, 2020.
- Guly, Christopher. « “Parliament is a High Court, it is the Grand Inquest of the Nation”: PHAC President Ordered to Appear Before Commons. » *The Hill Times*, 18 juin 2021. <https://www.hilltimes.com/2021/06/18/parliament-is-a-high-court-it-is-the-grand-inquest-of-the-nation-phac-president-ordered-to-appear-before-commons/302719>
- Guly, Christopher. « “Open Defiance”: Opposition Slams Feds for Failure to Produce Winnipeg Lab Documents Amid Formal Rebuke PHAC Head. » *The Hill Times*, 21 juin 2021. <https://www.hilltimes.com/2021/06/21/open-defiance-opposition-slams-feds-for-failure-to-produce-winnipeg-lab-documents-amid-formal-rebuke-of-phac-head/302938>
- Hamilton, David. « Freedom of Speech and the Office of the Speaker. » *Canadian Parliamentary Review* 21, n° 1 (1998): 1-4.
- Jerome, James. *Mr. Speaker*. Toronto: McClelland and Stewart, 1985.
- Laban, Matthew. « More Westminster than Westminster? The Office of Speaker Across the Commonwealth. » *The Journal of Legislative Studies* 20, n° 2 (2014): 143-155. <https://doi.org/10.1080/13572334.2014.895126>
- Milliken, Peter. « Reflections on the Speakership. » *Canadian Parliamentary Review* 34, n° 3 (2011): 9-12.
- Nardi, Christopher. « Commons Speaker to Ask Court to Strike Down Government Lawsuit Challenging Parliament’s Right to Know. » *National Post*, 25 juin 2021.

<https://nationalpost.com/news/politics/commons-speaker-intends-to-ask-court-to-strike-down-government-lawsuit-challenging-parliaments-right-to-know>

- Oliphant, Robert. Comité spécial sur les relations sino-canadiennes. Canada. Parlement. Chambre des communes. 43^e législature, 2^e session, 31 mars 2021.
<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/CACN/reunion-21/temoignages>
- Regan, Geoff. Comité spécial sur les relations sino-canadiennes. Canada. Parlement. Chambre des communes. 43^e législature, 2^e session, 31 mars 2021.
<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/CACN/reunion-21/temoignages>
- Richards, Blake. Parlement. Chambre des communes. *Hansard révisé* (124). 43^e législature, 2^e session, 23 juin 2021.
<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-124/debats>
- « Rôle du Président ». Le Président. Consulté le 10 mars 2022.
<https://www.noscommunes.ca/speaker/fr/role>
- Rota, Anthony. Canada. Parlement. Chambre des communes. *Hansard révisé* (119). 43^e législature, 2^e session, 16 juin 2021.
<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-119/debats#Int-11399284>
- Rota, Anthony. Canada. Parlement. Chambre des communes. *Hansard révisé* (124). 43^e législature, 2^e session, 23 juin 2021.
<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/chambre/seance-124/debats>
- Scott, Craig. « It's Time to Reform the Role of Speaker of the House of Commons. » *National Post*, 23 novembre 2015. <https://nationalpost.com/opinion/craig-scott-its-time-to-reform-the-role-of-speaker-of-the-house-of-commons>
- Smith, David E. *The People's House of Commons: Theories of Democracy in Contention*. Toronto: University of Toronto Press, 2007.
- Smith, David E. *The Constitution in a Hall of Mirrors: Canada at 150*. Toronto: University of Toronto Press, 2017.
- Stewart, Iain. Comité spécial sur les relations sino-canadiennes. Canada. Parlement. Chambre des communes. 43^e législature, 2^e session, 10 mai 2021.
<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/CACN/reunion-26/temoignages>
- La Presse canadienne. « Health Agency President Rebuked for Not Producing Virus Lab Documents. » *Canada's National Observer*, 22 juin 2021.
<https://www.nationalobserver.com/2021/06/22/news/phac-president-health-rebuked-documents-fired-scientists-virus-lab>

« Le pouvoir des comités d'ordonner la production de documents et de dossiers ». Rapport du Comité permanent des comptes publics, décembre 2009,

https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/402/PACP/Reports/RP4262218/402_PACP_Rpt22/402_PACP_Rpt22-f.pdf

Vote n° 127. Canada. Parlement. Chambre des communes. Jour de séance n° 109. 43^e législature, 2^e session, 2 juin 2021. <https://www.noscommunes.ca/members/fr/votes/43/2/127>

Vote n° 148. Canada. Parlement. Chambre des communes. Jour de séance n° 120. 43^e législature, 2^e session, 17 juin 2021. <https://www.noscommunes.ca/members/fr/votes/43/2/148>

Walsh, Rob. *On the House: An Inside Look at the House of Commons*. Montreal: McGill-Queen's University Press, 2017.